

COMPTE RENDU REUNION DU 15 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.
Absents excusés : Mme DUSSEAU Frédérique, M. POUTOIRE Laurent
Secrétaire de séance : Mme Marie-José DUPOUY
L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

PRESENCE DE MR LE PRESIDENT DE LA CCPT :

Monsieur le Président de la CCPT expose au conseil municipal les faits suivants :

La dernière décision relative au fond de concours date de 2011
Dotation de 40€/hab/an (inclure reliquat s'il y a)

Monsieur le Président explique que l'effort fiscal dépend des bases fiscales
Calcul :

Base fiscale X taux moyen de la strate départementale

Ce calcul est mis en place pour rendre homogène la répartition

L'octroi des montants est voté par l'assemblée des maires de la CCPT

Les fonds sont donnés pour financer l'investissement et non pour le fonctionnement, par principe de ne pas appauvrir le système.

La transformation de la TP est encaissée maintenant par la CCPT (taxe professionnelle unique), son montant est gelé depuis 2004

Le coefficient d'intégration fiscal de la CCPT est le moins élevé des Landes.

EGLISE DE SAINTE-CROIX RESTAURATION PHASE 2 : SACRISTIE ET COLLATERAL

Les entreprises retenues sont les suivantes (délibération n°201439) :

Lot 1 Enduit Chaux Carrelage:

SARL BOUNEOU Bois De Bas 40240 ESTIGARDE

4 569,02 €HT

5 482,82 €TTC

Lot 2 Peinture Décoration :

MENDES Jérôme 2 rue Georges Carpentier 40510 SEIGNOSSE

8 615,50 € HT

10 338,60 € TTC

1 280,00 € HT

1 536,00 € TTC

Lot 3 Menuiserie Plancher :

SARL DUBOURG 652 route de l'adour 40400 BEGAAR

2 249,80 € HT

2 699,76 € TTC

850,00 € HT

1 020,00 € TTC

Lot 4 Mobilier :

SARL AD ATELIER DUFON 9 place de la mairie 33360 LATRESNE

4 210,00 € HT

5 052,00 € TTC

Lot 5 Clocher Mur :

SARL BOUNEOU Bois De Bas 40240 ESTIGARDE

10 533,33 € HT

12 640,00 € TTC

TOTAL TRAVAUX HT : 32 307,65 €
Tva 20% 6 461,53 €

TOTAL TRAVAUX TTC : 38 769,18 €

Clocher-Mur : travaux suite à des infiltrations d'eau :

Monsieur le Maire annonce que la DRAC a accordé une subvention de 15%, soit un montant de 2545,64€ et le Conseil Général devrait accorder une aide de 18% soit un montant de 3054,76€ pour la 3^{ème} tranche (délibération n°201440).

Montant HT de l'opération :	16 970.91 € HT (20 365.09€ TTC)
Part de l'Etat 15% soit une subvention	2 545.64 €
Part Conseil Général 18% soit une subvention	3 054,76 €
Part du Conseil Régional	0
Montant de la participation de la commune	
Y compris la TVA	14 764,69 € TTC

Le conseil municipal sollicite la subvention et demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'arrêté attributif de subvention.

Par ailleurs concernant le clocher mur suite aux infiltrations d'eau, le Conseil Régional ne participera pas car le dossier est inférieur à 50 000€.

CONTRAT CDD de SYLVIE MATHE :

Recrutée en CCD le 19 décembre 2013, sur le grade d'adjoint technique, son contrat se termine le 31 décembre prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Qu'il fera établir un CDD d'emploi permanent sur la base de l'article 3-3,4^{ème} de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale pour une durée de 1 an à raison de 4h hebdomadaire

LE PRESIDENT DE LA CCPT :

Nouvelle compétence :

Monsieur le Président de la CCPT annonce à l'assemblée qu'il renonce à l'exercice de police spéciale, la commune de Tartas s'y opposant, cela a pour effet d'annuler ce transfert.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU :

Un courrier du Sydec en date du 16 septembre 2014 explique que par jugement du 19 février 2013 le tribunal administratif de Pau a annulé le tarif public de l'eau et de l'assainissement collectif proposé aux collectivités adhérentes au Sydec

Le Sydec doit appliquer dorénavant un tarif identique aux autres consommateurs.

La dépense concernant la consommation d'eau de la commune s'élèverait donc à 671€ (estimation faite sur la base de la consommation 2013) contre 122€ avec les précédents tarifs, soit une augmentation de 549€.

EDF COLLECTIVITE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour baisser la consommation électrique il est possible de suivre les consommations en direct et demander conseil à un professionnel.

Il précise que prochainement une réunion d'information fournira davantage de précisions.

Monsieur le Maire propose le système Dialège moyennant 5€ par mois pour le suivi de ces consommations et un bilan annuel

Le conseil municipal est favorable à la souscription de cette option.

11 NOVEMBRE :

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h suivi du repas de la mayade.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les Membres présents.